



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC SUD POUR 2018

Le CC Sud poursuivra son travail d'élaboration d'avis à la demande de la Commission Européenne, des Etats Membres et de sa propre initiative. A l'instar de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, les activités du CC Sud seront coordonnées en liaison avec la Commission, les Etats Membres et d'autres autorités, dans un contexte de collaboration renforcée du fait de la régionalisation. La communication avec les membres se fera de manière régulière au travers des emails, réunions, conférences téléphoniques et au travers du site internet. Ce programme de travail se veut être la synthèse des grandes priorités des actions conduites par le CC Sud en 2018. Ce document ne se veut pas exhaustif et selon l'actualité, de nouvelles thématiques de travail pourront être identifiées en cours d'année.

PRIORITES

• Priorité 1 : Accompagnement de l'Obligation de Débarquement (OD)

Proposition et/ou contribution aux « plans d'action rejets » :

Dans la continuité des travaux conduits jusqu'alors, le CC Sud poursuivra son travail de recommandation afin de contribuer au déploiement de l'Obligation de Débarquement (OD). Avec un niveau d'exigences renforcé, puisque toutes les dispositions devant accompagner la pleine et entière OD devront avoir été identifiées au plus tard en mai 2018. Le CC Sud participera notamment à l'identification des pêcheries concernées par le risque de « choke species », et mènera des réflexions sur les moyens de prévenir la fermeture prématurée de ces pêcheries. Ces travaux devront se traduire par des propositions ou des contributions aux recommandations jointes proposées par le Groupe d'Etats Membres.

Mécanismes connexes à l'OD

Certains mécanismes directement reliés à l'Obligation de débarquement ont déjà fait l'objet de discussions au sein du CC, et devront faire l'objet d'une poursuite des réflexions. Sous ce point, sont concernées : la méthode de calcul pour le suivi de l'exemption De Minimis, les modalités d'application des flexibilités, l'amélioration de la sélectivité, les mesures d'évitement de zones ainsi que la procédure de « quota uplift ».





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 * info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Suivi opérationnel de l'OD et reporting

Le CC Sud analysera régulièrement les conditions de mises en œuvre de cette réglementation, et tentera d'appréhender comment celle-ci est déployée de manière pragmatique sur le terrain. Outre l'éventuelle identification de problèmes, cette veille visera à pouvoir contribuer à informer la Commission Européenne dans le cadre du reporting institutionnel, ainsi qu'à informer les scientifiques.

• **Priorité 2 : Plans de gestion et règles d'exploitation**

Le travail sur les plans de gestion multi annuels, et plus globalement, ceux concourant à une stratégie de gestion pluriannuelle demeureront des axes structurants du travail du CC Sud.

Plan de gestion Eaux Occidentales:

Les travaux sous cette thématique seront doubles. Au regard d'un chantier réglementaire d'une aussi grande importance, le CC Sud analysera avec la plus grande attention la proposition de la Commission Européenne, attendue avant l'été 2018. Ceci, afin d'émettre toutes les recommandations utiles dans le cadre des négociations institutionnelles.

Par ailleurs, des réflexions seront menées pour développer en complément de cet outil des règles d'exploitations, reposant sur des modélisations halieutiques, et visant tout à la fois une exploitation de tous les stocks au MSY, et en tenant compte de la dimension socio-économique. Dans ce cadre, améliorer la visibilité sur les possibilités de pêche constitue une importante priorité pour le CC Sud.

Plan de gestion Espèces Démersales de la Macaronésie :

Sous la double hypothèse que le plan de gestion proposé par la Commission ne couvre pas les eaux de la Macaronésie, et que le CC RUP ne soit pas encore fonctionnel, le CC Sud travaillera sur la préfiguration d'un ou plusieurs plan(s) de gestion, en fonction des souhaits et ambitions affichés par ses Membres.

Approche mono spécifique

Sous l'hypothèse vraisemblable que le Plan de Gestion proposé par la Commission ne couvrira pas les stocks de petits et grands Pélagiques, le CC Sud poursuivra ses travaux pour que d'importants stocks soient couverts par une stratégie de gestion pluriannuelle.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 * info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Sardine du Golfe de Gascogne : Même si le benchmark du CIEM n'a pas permis de valider une procédure d'évaluation analytique, des améliorations sensibles ont malgré tout pu être obtenues en termes de connaissance. Il conviendra donc d'adapter les mesures de gestion qui étaient envisagées aux outils d'évaluation disponibles.

Sardine Ibérique : Dès lors que la nouvelle évaluation de ce stock sera rendue disponible, les membres du CC Sud apprécieront ce diagnostic scientifique et travailleront de concert pour améliorer le cadre de gestion, en identifiant si possible de nouveaux mécanismes de gestion pluriannuels.

- **Priorité 3 : Accompagnement de l'actualité communautaire**

Règlements sur le Contrôle des Pêches

Après avoir participé activement à l'évaluation réalisée par la Commission concernant le cadre du contrôle des Pêches en Europe, le CC Sud attend avec impatience la proposition de révision qui sera prochainement formulée par la DG Mare.

Adoption d'un nouveau Cadre pour les Mesures techniques

Les discussions entourant l'adoption d'un nouveau règlement Cadre sur les Mesures Techniques entrent dans leur phase finale, avec le début du trilogue en mars 2018. Le CC Sud suivra au plus près l'évolution des négociations. Si approprié, des travaux pourront être initiés afin de compléter ce règlement, notamment afin de favoriser la mise en œuvre de l'Obligation de Débarquement.

Avis sur les possibilités de pêche pour 2019

Le CC Sud organisera comme chaque année un débat sur le **document de Politique Générale** publié par la Commission Européenne. Les avis annuels du CIEM seront transmis aux membres et le CIEM sera sollicité pour une présentation plus détaillée des avis pour certains stocks. A l'instar de ce qui a été réalisé l'an dernier, ces travaux devraient se traduire par un Avis durant l'été portant sur le cadre général, qui sera complété à l'automne par des propositions spécifiques.

Mise en œuvre du prochain Fonds Européen pour la Pêche

La Commission a déjà lancé ses consultations sur le Fonds encadrant les futures aides à la pêche, notamment en novembre dernier avec un Colloque à Tallin.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 * info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Le CC Sud organisera des réunions pour émettre un avis afin de définir sa position sur le maintien de ces aides et ses priorités .

• **Priorité 4 : Améliorer la connaissance et la gestion à court terme**

Mise en œuvre de l'approche écosystémique

Les membres du CC Sud seront informés de l'évolution du cadre de formulation des avis scientifiques, et contribueront autant que faire se peut à la mise en place d'une gestion prenant en compte les interfaces trophiques entre espèces.

En fonction de l'actualité, il pourra être décidé de suivre de plus près la mise en œuvre de la DCMM. Le CC Sud poursuivra également son rôle de passerelle supranationale en ce qui concerne le déploiement des politiques environnementales en mer, principalement réalisée au niveau national.

Suivi des développements du CIEM :

De nombreux développements sont actuellement réalisés au sein du CIEM, que le CC Sud tentera de suivre et d'accompagner dans la limite des moyens disponibles. Il sera question de suivre et d'analyser les conséquences opérationnelles de l'identification de fourchettes de valeur de mortalité par pêche autorisant le MSY, les conséquences d'éventuelles réévaluations de la valeur du point médian F_{msy} , ainsi que les travaux concernant les stocks en catégorie 3 et 4, concernant la gestion au MSY.

• **Priorité 5 : Soutien de la pêche artisanale**

Participation aux Projets « renforcements de l'implication de la Pêche Artisanale dans le processus décisionnel ».

Le CC Sud suit de très près, et collabore autant que possible avec les deux porteurs de projets financés par la DG Mare, devant permettre de renforcer la participation de la pêche artisanale dans le processus décisionnel. De nombreuses réunions et échanges ont eu lieu jusqu'alors. Ces volontés et implications se poursuivront durant le prochain exercice du CC Sud, qui couvrira la fin de ces deux projets.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 * info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

AUTRES SUJETS D'INTERET

Le CC Sud répondra à sa mission d'organisme consultatif pour la Commission Européenne en **répondant aux consultations** lancées concernant sa zone de compétence et l'intérêt de ses membres.

Les travaux sur des mesures de gestion spécifiques seront poursuivis. En fonction de l'actualité communautaire, le CC Sud pourra ainsi être amené à travailler sur de nouvelles espèces. La gestion du Bar et des stocks de raies seront ainsi très certainement inscrit dans les travaux du CC Sud..

En 2017, le CC Sud est parvenu à faire aboutir ses travaux en ce qui concerne la Pêche de Loisir. Il conviendra donc essentiellement de faire vivre l'avis adopté, dans le cadre des différentes négociations ouvertes.

Le CC Sud poursuivra son travail de suivi de la préfiguration du CC RUP, du fait notamment de l'actuel doublon de compétences pour les eaux bordurant la Macaronésie, inscrite dans la nouvelle PCP. Les membres insulaires du CC Sud pourront être tenus informés des travaux de préfiguration via le groupe de travail Insulaire.

En externe, le CC Sud poursuivra sa collaboration avec les différentes organisations nationales, régionales et internationales ainsi qu'avec les instituts scientifiques. Les membres du CC Sud participeront autant que possible aux réunions et ateliers où ils peuvent apporter une contribution.





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE

+33 297 83 11 69 * info@ccr-s.eu

www.ccr-s.eu

DATES PROVISOIRES DES REUNIONS DU CC Sud

16_17_18 Avril 2018 : Groupes des travail – Madrid

23 ou 24 Mai 2018 : Comite Exécutif - Lisbonne (dates et lieu à confirmer)

3 juillet 2018 : Assemblée Générale ordinaire et Comite Exécutif - Nantes

Mi Octobre 2018 : Groupes des travail – Madrid (dates et lieu à confirmer)

Novembre 2018 : Comite Exécutif (dates et lieu à confirmer)

PROJET

